



Comité Départemental Cycliste du Var

Immeuble « L'Héliante » - La Rode

Rue Emille Ollivier
83 000 TOULON

Fédération Française de Cyclisme

Tél. /Fax 04 94 46 27 19

SIRET 429 962 095 00015

comiteffcvar@yahoo.fr

<http://cd83cyclisme.free.fr>

REGLEMENT CHALLENGE DU VAR 2011 DES ECOLES DE CYCLISME

Ce règlement est applicable au titre de la saison sportive 2010 - 2011, qui démarre le 1^{er} Mars 2011 et se termine Le 30 Juin 2011 à la veille du Trophée de France.

Le Challenge titre les meilleurs clubs Varois sur les épreuves labellisées par le Comité du Var F.F.C., en décernant trois titres, un titre de Champion du VAR et deux titres de Vices Champions du Var. Ces titres sont attribués aux trois meilleurs clubs Varois.

Le Challenge du Var donnera également lieu à une attribution de Titres Individuels par catégorie de licence.

1 - Les épreuves labellisées 2011 (Calendrier des épreuves)

Les épreuves retenues par le Comité Départemental CD83 seront les épreuves se disputant dans le Var à partir de la fin des vacances solaires d'hiver 2011, soit à partir du 7 Mars 2011.

Sam 19 Mars 2011	LA SEYNE/MER	Organisation V.S.Seynois	Adresse/Vitesse
Sam 26 Mars 2011	VIDAUBAN	Organisation V.C.Vidauban	Cyclo-Cross
Sam 9 Avril 2011	LA SEYNE/MER	Organisation V.S.Seynois	Cyclo-Cross
Sam 23 Avril 2011	SANARY	Org. R.O.Sanary/V.S.Seynois	Adresse/Vitesse
Dim 15 Mai 2011	HYERES	Organisation V.S.Hyérois	Régularité
Dim 29 Mai 2011	VIDAUBAN	Organisation V.C.Vidauban	Adresse/Vitesse
Lun 13 Juin 2011	DRAGUIGNAN	Org. O.C.C.V Draguignan	Régularité

Les éventuelles modifications seront signalées dès que possible.

Un service de secours est obligatoire sur chaque épreuve.

2 - Les participants

Tous les coureurs licenciés dans un club Varois appartenant aux catégories de licence ci-après seront classés au titre du Challenge du Var 2011 :

Catégories de Licence	Années de Naissance	Age
Pré-Licenciés	2005 à 2007	4 à 6 ans
Poussins	2003 & 2004	7 & 8 ans
Pupilles	2001 & 2002	9 & 10 ans
Benjamins	1999 & 2000	11 & 12 ans

Remarque : Tous les coureurs licenciés FFC 2011 appartenant aux catégories de licence ci-dessus pourront prendre part individuellement aux épreuves du Challenge du Var 2011, sans toutefois être intégrés aux différents classements généraux.

3 - Contrôle des épreuves

Chaque épreuve se déroulera sous l'égide d'Arbitres FFC des Ecoles de Cyclisme (Arbitres C), et d'arbitres en formation (validés par la Commission Départementale), sous la responsabilité du Responsable Départemental des Ecoles de Cyclisme.

Vélos acceptés : les vélos aux normes U.C.I
Braquets maximum autorisés : 5,60 mètres
Les guidons « cornes de vaches » sont interdits

4 - Les différents types d'épreuves

4-1 Les épreuves d'Adresse/Vitesse

Durée Maximum Adresse :

Pré-licenciés	2 Minutes
Poussins & Pupilles	2 Minutes et 30 secondes
Benjamins	3 Minutes et 30 secondes

Vitesse : Deux sprints de 60 mètres départ tenu auront lieu pour chaque catégorie. Le meilleur des deux résultats sera retenu. En cas d'incident mécanique reconnu (bris de chaîne, crevaison, ou chute), le coureur repartira en dernier.

Saut de chaîne et sortie du pied de la pédale ne seront pas reconnus comme incidents.

Le parcours d'adresse sera affecté d'un coefficient 1 et la vitesse d'un coefficient 10.

Au cas où il n'y aurait que l'épreuve d'adresse, en cas d'égalité sur le temps total de l'épreuve, le départage se fera en faveur du coureur ayant commis le moins de fautes.

4-2 Les Cyclo-Cross

Durée Maximum des Epreuves :

Pré-licenciés	3 Minutes
Poussins	5 Minutes
Pupilles	7 Minutes
Benjamins	10 Minutes

Tout franchissement d'obstacle doit pouvoir s'effectuer à vélo ou par soulevé, les « portages » sont interdits.

Au cas où le nombre de participants serait élevé au regard du parcours de l'épreuve, les arbitres pourront avoir recours à des séries. Une série de qualification et une série de classement. Si tel était le cas, le temps par série ne pourra pas excéder la moitié du temps prévu initialement pour la catégorie concernée.

Il sera accepté, dans le cadre du Challenge du Var, d'utiliser un autre vélo que traditionnel, dans la limite de pneus de 35 pouces.

Les dépannages sont autorisés au niveau de la ligne d'arrivée et sur les postes fixes contrôlés par les arbitres FFC.

4-3 Les épreuves sur route dites de « Régularité »

Distance Maximale des Epreuves :

Pré-licenciés	1 Kilomètre
Poussins	5 Kilomètres
Pupilles	10 Kilomètres
Benjamins	15 Kilomètres

Les ravitaillements « solides » où « liquides » sont strictement interdits.

Le port du bidon est interdit, hormis pour la catégorie Benjamin, où il pourra exceptionnellement être autorisé par les arbitres.

5 - Sécurité

Le port de gants et d'un casque homologué sont obligatoires.

Les vélos devront être équipés d'un système de freinage avant et d'un système de freinage arrière, tous deux en bon état.

Les potences et guidons devront être bouchés.

A défaut, le coureur se verra refuser le départ.

6 - Règlement Sportif

6-1 Dossards

Des dossards sont attribués par le Comité Départemental à chaque coureur en début de saison. Chaque coureur devra le porter à chaque épreuve en bas du maillot, du côté indiqué par les arbitres le jour de l'épreuve, et de façon visible et lisible pour les arbitres.

Le dossard doit être bien « tendu », non plié et non recouvert par un vêtement ou les cheveux du coureur, et fixé par **4** épingles à nourrice.

A défaut, le coureur se verra notifié un avertissement. Au deuxième avertissement, le coureur sera rétrogradé de 5 places. Au troisième avertissement, le coureur sera déclassé de l'épreuve.

6-2 Barème de points

L'attribution des points se fera par catégorie de licence suivant la cotation ci-après :

1^{er} 25 points 2^{ème} 20 points 3^{ème} 16 points 4^{ème} 13 points 5^{ème} 11 points

6^{ème} 10 points 7^{ème} 9 points 8^{ème} 8 points 9^{ème} 7 points 10^{ème} 6 points

11^{ème} 5 points 12^{ème} 4 points 13^{ème} 3 points 14^{ème} 2 points 15^{ème} 1 point

Et ensuite 1 point du 16^{ème} au dernier participant classé.

Dans le cas où un participant ne serait pas licencié dans un club varois, les points attribués à ce compétiteur ne seraient pas redistribués.

6-3 Classements

Le classement des clubs Varois lors de chaque épreuve se fera par addition des points des places du meilleur représentant par club par catégorie de licence, à savoir Pré-licence, Poussin, Pupille et Benjamin.

A l'issue de chaque étape, un classement général provisoire est établi par club et par catégorie de licence. Chaque coureur en tête du classement provisoire de sa catégorie portera un signe distinctif au départ de l'étape suivante.

En cas d'égalité de points pour les classements intermédiaires, ou pour le classement final, les clubs seront départagés par le nombre de meilleures places sur l'ensemble des catégories.

En cas d'égalité de points pour les classements intermédiaires, ou pour le classement final, les coureurs seront départagés par le nombre de meilleures places sur l'ensemble des épreuves.

A l'issue de la dernière étape, le club ayant marqué le plus grand nombre de points, se verra décerner le titre de CHAMPION DU VAR 2011.

Un classement général des coureurs par catégorie de licence sera également établi à l'issue de la dernière épreuve, et **les Titres Individuels 2011 seront également décernés.**

7 - Récompenses

A chaque étape, les organisateurs récompenseront au minimum par catégorie, les 3 premiers de l'épreuve, le premier 1^{ère} année, et la 1^{ère} féminine.

Le CD83-FFC récompensera également au titre du Challenge du Var, en plus des 3 clubs primés, au minimum le premier coureur du classement général par catégorie de licence.

La remise des récompenses du CD83-FFC aura lieu lors de la dernière épreuve du Challenge du Var 2011.

8 - Divers

Les réclamations faites avec des photographies ou des films numériques seront refusées, quel que soit le type d'épreuve.